

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 août 1980

1° Rappel :

Lors de la réception organisée le 29 juillet à l'occasion du départ de Mr Delaigues, percepteur, les conseillers municipaux présents ont examiné deux problèmes :

+ vente d'un chemin à rix :

Les services préfectoraux ayant demandé que les propriétaires voisins, autres que l'acheteur, soient consultés, et, ceux-ci ayant, par lettre, fait savoir qu'ils seraient aussi acquéreurs, le Conseil municipal devant l'imbroglio résultant de la situation a pris la décision de ne plus vendre cette parcelle.

+ acquisition de matériel par les Sapeurs Pompiers :

Le lieutenant Edmond Buisson expose que la Société de secours, disposant, grâce aux dons et vente de calendriers, de fonds, a pris la décision de les consacrer à l'achat de matériel divers pour compléter l'équipement de la compagnie, dans le souci d'augmenter l'efficacité (secours aux blessés et lutte contre le feu).

Il souhaite que la commune, disposant de cet argent, effectue elle-même l'achat, et puisse ainsi bénéficier d'une subvention départementale.

Le conseil municipal se félicite de cette initiative et décide de prendre la délibération nécessaire.

2° Séance du 26 :

Absents : Mr Grésillon - Mr Bonnard et Mme Favre en vacances.

Le conseil municipal donne une suite favorable aux demandes de branchement d'eau présentés par Mr Demolliens d'une part, et Mr Babolat Gérard et Roulet Henri, conjointement, d'autre part, toutes à St Martin.

Le conseil examine ensuite 4 questions importantes.

I - Amélioration du réseau électrique.

Suite à la réunion fin Juin, en mairie de Lhuis, avec les services de la DDA, DDE ET DE l'EDF, Mr le maire expose le plan d'amélioration mis au point, et son financement.

+ Suite des travaux de changement de tension :

Le reliquat, c'est-à-dire les travaux à effectuer sur les postes de distribution d'Ansolin, du Poulet, de St martin, sera mis en route, en principe, dès cet automne. Leur coût est estimé à 160 000 F, dont 30 %, soit 48 000 F, selon le mode de financement actuel, restent à la charge de la commune.

+ Autres améliorations proposées :

Dans le cadre des avantages consentis aux communes limitrophes des sites d'implantation de centrales nucléaires, 15 % du coût des travaux programmés pour l'amélioration des réseaux de distribution électrique sont laissés à la charge des budgets communaux.

Les services consultés ont proposés :

- la pose de nouveaux transformateurs sur poteau à Charentonod (coût : 110 000 F), à Rix (coût : 110 000 F), à Ansolin- le Golet (90 000 F) et à Vernans (130 000 F).

- le remplacement de celui du village des Certelles (90 000 F).

- le changement des conducteurs (section trop faible) sur le poste de distribution du Poulet (35 000 F).

Donc, une dépense totale de 565 000 F dont 15 % restent à la charge de la commune, soit 84 750 F.

Ce programme sera réalisé sur 5 ans. Vu les conditions avantageuses et les améliorations qu'il apportera, le conseil municipal adopte ce programme de travaux.

II - Travaux de réparation de la toiture de l'Eglise (transept).

Prévus en 1975, ces travaux, placés sous la responsabilité des Beaux Arts, n'ont pas été réalisés. Il est à noter que la commune de Lhuis (25 %) et le Département (25 %) ont alors versé leur participation sur un devis s'élevant à 80 000 F à l'époque.

Ces travaux présentent actuellement un caractère d'urgence car la charpente se détériore rapidement.

Sur réclamation de la commune, le Service des Beaux Arts a fait parvenir un nouveau estimatif s'élevant à 200 000 F.

Mr le maire, sur avis, et par l'intermédiaire de Mr Ruet, Sénateur, a demandé l'octroi d'une subvention exceptionnelle couvrant sa participation au-delà de la somme déjà versée en 75, car elle n'a pas à faire les frais des carences d'un service public qui aurait du, avec l'argent versé, faire exécuter les travaux prévus en temps opportun.

Cette demande a été transmise à Mr Lecat, ministre de tutelle du service intrimé.

Après avoir pris connaissance de ces informations, le conseil municipal décide :

- de faire connaître à qui de droit son vif mécontentement face à la situation créée.

- proteste contre le coût élevé des travaux prévus, et décide de faire faire ses propres devis, estimant qu'ils pourraient se réaliser avec une dépense moindre.

- estime que la commune ne devrait pas avoir à payer une participation supplémentaire et appuie la démarche de Mr le maire allant dans ce sens, et décide qu'en tout état de cause ce qu'elle a déjà versé sera déduit, d'autorité, de ce qu'on pourrait lui demander.

III - Projet de Salle Polyvalente.

Mr le maire donne lecture d'une lettre du Préfet au Sous-Préfet, et transmise par ce dernier. Il ressort de ce courrier, qu'après son étude par les divers services préfectoraux concernés, et vu leurs avis, Mr le Préfet a

différé la décision d'approbation technique du projet présenté. Son argumentation, pour justifier sa décision, porte sur deux points :

- En premier lieu, suite à l'avis de Mr l'Ingénieur des Bâtiments de France, qu'il fait sien, Mr le préfet demande que soit vérifié si le fait d'utiliser en partie la construction actuelle ne renchérit pas le coût du projet.

- En second lieu, il souhaite que la législation en matière d'urbanisme soit intégralement respectée (construction en limite) et que le projet soit adapté en conséquence.

Il faut noter que la date limite pour le dépôt des dossiers au Conseil Régional pour l'attribution de la subvention de l'EPR sur l'exercice budgétaire 1981 est fixée au 1er octobre 1980.

Le conseil débat du problème. Il ressort de ce débat :

- un étonnement face aux arguments invoqués qui ne sont pas étayés par des données précises.

- un doute quant au désir affirmé par Mr le Préfet de voir ce projet aboutir au plus vite.

- la volonté d'utiliser le court délai d'1 mois pour revoir le dossier et en faire aboutir l'instruction de façon à ce qu'il puisse être présenté au Conseil Régional en temps voulu, pour l'attribution de la subvention en 1981.

A cette fin, il donne son accord à la proposition de Mr le maire qui va demander à Mr le Sous-Préfet de convoquer, sous sa présidence, une réunion de travail en mairie de Lhuis, avec les services préfectoraux concernés, les architectes, etc... pour mettre définitivement au point le dossier, et ceci dans les plus brefs délais.

IV - 4ème classe :

Mr Déglise, suite à une visite de Mr l'Inspecteur Départemental en date du 30 juin, et suite à une lettre de Mr l'Inspecteur d'Académie du 8 juillet répondant à un courrier de Mr le maire, fait le point de la situation.

La condition fixée pour ouvrir une 4ème classe est de réunir au moins 60 élèves en primaire (du CP au CM2).

Cette condition, sauf modifications imprévisibles actuellement, sera remplie. Mr Déglise propose donc que le conseil agisse, dans l'hypothèse de la création, pour que la rentrée s'opère dans les meilleures conditions possibles, compte tenu des circonstances.

Pour permettre l'admission des enfants de trois ans, le conseil prend une délibération pour abaisser l'âge d'admission à 3 ans, et pour embaucher une femme de service, à mi-temps, et dont la rémunération sera à la charge de la commune. Il décide de renenser au plus tôt les candidatures pour cette place.

Il décide, après un inventaire que fera Mr Déglise, d'acheter le matériel nécessaire à leur accueil.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 septembre 1980

I- Le conseil municipal procède à l'élection des grands électeurs, qui le 28 septembre, éliront les sénateurs.

Titulaires : 11 votants
1 blanc
10 exprimés

majorité absolue : 6

ont obtenu : Mr Trichon - maire : 9 voix- élu
Mr Ducolomb - 1er adj. : 7 voix- élu
Mr Bonnard - 2ème adj. : 6 voix- élu

et Mrs Joly : 3 voix - Conand : 2 voix - Déglise, vaudray, Vuillerod Yves : 1 voix.

Suppléants : 11 votants
1 blanc
10 exprimés

majorité absolue : 6

ont obtenu : Mr Joly Charles : 7 voix- élu
Mr Conand Roger : 6 voix- élu
Mr Vuillerod Yves : 6 voix- élu

et Mrs Déglise, vaudray : 3voix - Grésillon : 2voix - Pouchoy, Terrier : 1 voix.

II - Mr le maire rend compte de la séance de travail consacrée au projet de la salle polyvalente qui a réuni, sous la présidence de Mr le Sous-Préfet, Mr le maire et les 2 adjoints, les représentants des services préfectoraux concernés, les architectes.

Le dossier a été complété pour tenir compte des remarques formulées et transmis à la préfecture. Il pourra de ce fait, être examiné pour attribution éventuelle de la subvention escomptée lors de la 1ère session budgétaire 1981 du conseil régional.

En outre, Mr le Sous-Préfet s'est enquis de l'état des effectifs scolaires, qui lui a été fourni, de façon à suivre le projet de création de la 4ème classe.

+.+.+.+.+.+.+.+.+.+.+.+.+.+.+.+

AVIS

du 11 juillet 1980

Le maire de la commune de Lhuis, porte à votre connaissance, que les bois situés dans le coupon n° 2, au lieu dit "Roche-Gonnet" ne sont plus des banaux. Ils font partie du 1/4 en réserve.

En conséquence, l'office des forêts vient de me faire savoir, que la coupe du bois y est interdite. Le maire de Lhuis fait donc savoir à ses administrés qu'ils doivent en prendre bonne note.

PERMIS DE CONSTRUIRE

accordé le 1-7-80 à
Mr VUILLEROD Yves
domicilié aux "Certelles" 01680 LHUIS
pour édifier la construction d'un auvent (38 m2)
sur terrain sis aux "Certelles" LHUIS, cadastré section F n° 486-487
pour 5082 m2

accordé le 8-7-80 à
Mr CHARLIN Jacques
domicilié 19, petite rue de la Doua 69100 VILLEURBANNE
pour édifier l'aménagement des combles, par la création de 2 ouvertures
en façade sud-ouest
sur terrain sis à Rix- LHUIS, cadastré section H n° 549 pour 333 m2

accordé le 11-7-80 à
Mr FOURNIER Henri
domicilié à "ANSOLIN" 01680 LHUIS
pour édifier la création de 2 fenêtres et d'une porte
sur terrain sis à "ANSOLIN" LHUIS, cadastré section F n° 255 pour 1417 m2

accordé le 23-7-80 à
Mr GARIN Michel
domicilié à "Charentonod" 01680 LHUIS
pour l'extension d'une habitation existante et construction d'un garage
et d'un bûcher sur terrain cadastré section F n° 116 pour 1000 m2

+.+.+.+.+.+.+.+.+.+.+

RUGBY-CLUB DU CANTON DE LHUIS

A l'entrée de cette nouvelle saison sportive 1980-1981, le Rugby-Club cantonal profite de la parution de l'Echo de Lhuis pour reprendre contact avec les supporters qui voudront bien le soutenir tout au long du championnat et, informer les personnes intéressées, de ses activités. Il ne manquera pas de le faire d'ailleurs, tout au long de l'année sportive à chaque parution du bulletin.

Le RCCL tient à remercier tout d'abord, la population pour l'intérêt qu'elle veut bien accorder à sa fête annuelle, lui assurant par là-même, un bon succès. L'an prochain, le club espère être en mesure de proposer un spectacle plus complet et de meilleure facture.

Afin de préparer la saison, le Comité Directeur s'est réuni au siège le 13/9/80. Le bureau a été remodelé et étoffé et la direction technique de

l'équipe confiée à Albert VAUTHIER, ex-entraîneur de l'ASVEL de Lyon. Il paraît raisonnable d'envisager, sous une coupe aussi avisée, un comportement d'ensemble satisfaisant.

Si plusieurs commissions ont vu le jour ou ont été reconduites, avec chacune son rôle propre, il convient d'insister sur le prépondérance accordée à la mise sur pied et à l'entraînement d'une équipe de jeunes, afin d'assurer la pérennité de la section. Un groupe de travail a été créé qui s'efforcera de vous faire mieux comprendre et par là de mieux apprécier le rugby à chaque occasion.

Si, à la fin de la saison, bénéficiant de l'accord et de la sollicitude de tous, une école de rugby a pu voir le jour, on pourra considérer que le club est devenu adulte, et essaiera de tirer les conclusions quant aux moyens à mettre en oeuvre afin de sortir celui-ci de l'ornière des petites séries.

L'assentiment du village et du canton sont nécessaires, nous ferons le maximum pour l'obtenir.

Le premier rendez-vous de l'année aura lieu le 5 octobre au stade de Lhuis, contre les PTT de Bourg, une des équipes phare de ce championnat, qui compte dans ses rangs des garçons comme Ianino, Sassot, De Boni, ex US. Bourg et Pavat, ex Meximieux.

Le public aura alors l'occasion de faire connaissance avec les nouvelles recrues du club : Caillet, Paris, Guillot, nouveaux joueurs, et retrouvera avec plaisir les visages connus de Devaux, Pichon, Ph. Carrel, Roger Babolat, et Hoff, tous ayant décidé de rechausser les crampons. Zanetti, ex arrière de l'ASVEL, viendra renforcer l'équipe pour trois matches retour.

En espérant accueillir de nombreux supporters, le RCCL souhaite présenter un premier bilan positif sur le prochain numéro de l'Echo de Lhuis.

Le président

Michel SERRE.